

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2010

Date de convocation : 17-06-2010

Date d'affichage : 17-06-2010

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 27 Absent excusé et représenté : 1
Absent et excusé : 1

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT-QUATRE JUIN à 20 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARRESON, Maire,

PRESENTS

Raymond CHARRESON, Béatrice WILLEM, Eladio CRIADO, Véronique BASTIDE (arrivée à 20 h 50), Jean-Claude MORGANT, Pierre GUERREIRO, Bruno MARCILLAUD, Gislaine YVINEC, Philippe LELIEVRE, Patrick LEROY, Patricia MELMI, Madeleine LE GALLOU, Sylvie DREYFUS, Catherine DUQUESNE, Josiane FANTOU, Isabelle BARBERA, Jawad HAJJAR, Karine SEGRESTIN, Olivier TEILHET, Louisa HADJIDJ, Danièle CASSIN, Pierre-Alain SIMON, Philippe CROQ, Véronique JNIOUI, James TAÏB, Véronique DARMON (arrivée à 20 h 45), Jean DHELENS

ABSENT EXCUSE ET REPRESENTE

Xavier CASALTA a donné procuration à Jawad HAJJAR

ABSENT EXCUSE

Antoine BRUNO

SECRETAIRE DE SEANCE

Catherine DUQUESNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 MAI 2010

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 3 mai 2010.

Approuvé à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Des décisions ont été remises aux conseillers municipaux. Elles concernent :

10.021	Préemption 15-17 rue Notre-Dame
10.022	Contrat de services et maintenance du Firware Internet (pare feu Internet)
10.023	Contrat de maintenance et d'assistance du progiciel CIRIL - Portail famille
10.024	Fourniture de mobilier urbain – Lot 1 – Mobilier de voirie
10.025	Entretien de la machinerie scénique du Théâtre de l'Arc-en-Ciel
10.026	Assistance technique pour les contrôles et les réglages du chariot élévateur du Centre technique municipal
10.027	Tarifs des participations familiales de l'école municipale de musique et location d'instrument
10.028	Marché de menuiseries bois 2010
10.029	Marché de fourniture
10.030	Contrat d'entretien des portes coupe feu du Théâtre de l'Arc-en-Ciel et de l'Espace du Sport
10.031	Travaux de peinture et de revêtements de sols
10.032	Montants attribués dans le cadre de la bourse aux projets des 18/25 ans

URBANISME – AMENAGEMENT URBAIN

1. PROPRIETE 15-17 RUE NOTRE-DAME

Le Conseil municipal

Décide de confirmer la décision d'achat prise par le Maire par décision n°10.021 du 21 avril 2010 en vertu de l'exercice du droit de préemption et l'autorise à prendre les actes y afférant.

Décide de vendre à VALOPHIS HABITAT, Office Public de l'Habitat du Val de Marne la propriété située au 15-17 rue Notre Dame au prix indiqué dans la DIA du 1^{er} mars 2010 soit 500 000 €.

Voté à la majorité

AFFAIRES SCOLAIRES – PETITE ENFANCE - CRECHES

2. CRECHES MUNICIPALES - PARTICIPATIONS FAMILIALES - RELEVEMENT DU PLAFOND CAF

Le Conseil municipal

Décide de relever le prix plafond de la CAF à 5 800 €.

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2010.

Détermine au 1^{er} septembre 2010 l'application de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL

3. AUTORISATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AIR FRANCE INDUSTRIES

Le Conseil municipal

Atteste avoir pris connaissance de l'arrêté n° 2010/4863 du 20 avril 2010 portant autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concernant la société AIR France INDUSTRIES pour l'exploitation dans l'emprise de l'aéroport d'Orly d'une zone de déchets (Bâtiment 97) située à Orly – 2 avenue de Fontainebleau.

Prend acte

4. AVIS CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA RESTRUCTURATION DU PAVILLON DE LA VOLAILLE BATIMENT V2P, RUE DU CHAROLAIS RUNGIS MIN

Le Conseil municipal

Emet un avis favorable à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'installations classées pour la protection de l'environnement par la société SEMMARIS 1, rue de la Tour – RUNGIS MIN pour la restructuration du pavillon de la Volaille bâtiment V2P, rue du Charolais – RUNGIS MIN.

Voté à l'unanimité

5. RAPPORT D'ACTIVITE 2009 DE VEOLIA EAU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal

Prend acte du rapport d'activité de VEOLIA Eau, Service assainissement pour l'année 2009.

Prend acte

6. CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Conseil municipal

Décide de créer un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe.

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2010	Nombre de postes Créés	Effectif au 24.06.2010
Auxiliaire de puériculture Principal de 1 ^{ère} classe	13	1	14

Voté à l'unanimité

7. CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Le Conseil municipal

Décide de créer un poste d'agent de maîtrise.

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2010	Nombre de postes Créés	Effectif au 24.06.2010
Agent de maîtrise	8	1	9

Voté à l'unanimité

8. CREATION DE POSTES D'ANIMATION JUILLET ET AOUT 2010

Le Conseil municipal

Décide de créer 15 postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe :

- 8 postes pour le mois de juillet 2010 pour 1 140 heures,
- 7 postes pour le mois d'août 2010 pour 1 152 heures.

Voté à l'unanimité

9. CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE

Le Conseil municipal

Décide de créer un poste de gardien de police municipale.

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif réglementaire au 01.01.2010	Nombre de postes Créés	Effectif réglementaire au 24.06.2010
Gardien de police	4	1	5

Voté à l'unanimité

10. CREATION DE POSTES POUR AVANCEMENTS DE GRADES

Le Conseil municipal

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2010	Nombre de postes Créés	Effectif au 24.06.2010
Chef de service de police classe supérieure	0	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	12	2	14
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2	6	8
Agent de maîtrise principal	3	1	4
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	3	1	4
Brigadier chef principal	1	1	2
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	1	4

Dit que les nominations sur les grades d'avancement prendront effet au 1^{er} juillet 2010.

Voté à l'unanimité

FINANCES

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur est approuvé.

Voté à l'unanimité

12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 BUDGET VILLE

Le Conseil municipal

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celle relative à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur est approuvé.

Voté à l'unanimité

13. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal

Décide d'approuver le compte administratif 2009, eau et assainissement et les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats des années antérieures	Solde
Fonctionnement	260 285,32 €	289 949,46 €	42 836,51 €	72 500,65 €
Investissement	195 986,95 €	206 859,70 €	126 113,72 €	136 986,47 €
Total	456 272,27 €	496 809,16 €	168 950,23 €	209 487,12 €

Procède à l'affectation du résultat qui a été repris au budget primitif 2010 :

Libellé du compte	Montant
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	136 986,47 €
002 résultat de fonctionnement	72 500,65 €
Total	209 487,12 €

Voté à l'unanimité

14. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET VILLE

Le Conseil municipal

Approuve le compte administratif 2009 de la Ville et les résultats suivants :

- section d'investissement
 - Recettes : 8.853.376,13 €
 - Dépenses : 10.971.258,76 €
- Soit un déficit de : - 2.117.882,63 € (D001)

A ce déficit d'investissement, il faut ajouter le montant des restes à réaliser des dépenses d'un montant de 1.720.588,67 €. Le déficit est donc de (2.117.882,63 + 1.720.588,67) : **3.838.471,30 € (R1068)**.

- section de fonctionnement

- Recettes : 37.783.352,58 €
- Dépenses : 25.801.441,45 €

Soit un excédent de : + 11.981.911,13 €

Le résultat global de clôture est donc de (11.981.911,13 – 3.838.471,30) : **8.143.439,83 €** (R002).

Dit que l'affectation du résultat 2009 a été repris au budget primitif 2010.

Pour rappel l'excédent de la section de fonctionnement soit + 11.981.911,13 € a été affecté pour partie à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de 3.838.471,30 € (article 1068) et le solde a été reporté en recette de la section de fonctionnement pour 8.143.439,83 € (compte 002).

Voté à la majorité

15. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX SEJOURS ORGANISES PAR LE COLLEGE LES CLOSEAUX DE RUNGIS

Le Conseil municipal

Dit que la ville versera au Collège les Closeaux de Rungis un montant correspondant à 25 % des participations demandées aux familles sur présentation d'un budget envoyé à Monsieur le Maire et ce pour les séjours organisés durant le temps scolaire.

Dit que les sommes sont prévues au budget .

Voté à l'unanimité

16. VERSEMENT DE SUBVENTION AU THEATRE DE L'ARC-EN-CIEL - SOLDE ANNEE 2010

Le Conseil municipal

Fixe le montant de la subvention pour 2010 à 890 000 €.

Attribue le solde de la subvention pour l'année 2010 à 291.500 €.

Dit que les crédits sont prévus au BP 2010 imputation 65-6574-313.

Voté à l'unanimité

17. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AUX PARASOLS-MAISON POUR TOUS

Le Conseil municipal

Attribue pour 2010 une subvention de 4 000 € pour le projet informatique.

Dit que les crédits sont prévus au BP 2010 imputation 65-6574-30.

Voté à l'unanimité

18. SUBVENTION A L'UNION SPORTIVE DE RUNGIS

Le Conseil municipal

Fixe le complément de la subvention 2010 à 25 000 €.

Dit que les crédits sont prévus au BP 2010 imputation 65-6574-040.

Voté à l'unanimité

19. SUBVENTION A L'ASSOCIATION NOURO TE WOUTE - TOUS PAREILS, TOUS DIFFERENTS

Le Conseil municipal

Attribue pour 2010 une subvention exceptionnelle de 1 600 €.

Dit que les crédits sont prévus au BP 2010 imputation 65-6574-520.

Voté à l'unanimité

20. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU LYCEE MAXIMILIEN SORRE

Le Conseil municipal

Attribue pour 2010 une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'organisation d'un séjour de révision pour un élève rungissois scolarisé au lycée Maximilien Sorre.

Dit que les crédits sont prévus au BP 2010 imputation 65-6574-22.

Voté à l'unanimité

21. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'UNSS DU LYCEE FREDERIC MISTRAL

Le Conseil municipal

Attribue pour 2010 une subvention exceptionnelle de 300 € pour la participation de trois lycéens rungissois au championnat de France de basket.

Dit que les crédits sont prévus au BP 2010 imputation 65-6574-22.

Voté à l'unanimité

22. AFFECTATION D'UNE RECETTE SUPPLEMENTAIRE- DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET VILLE 2010

Le Conseil municipal

Procède au virement suivant :

	Libellé	Montant
Dépenses	020-020-01 – Dépenses imprévues	+ 547 214 €
	65-6574-313- Subvention aux associations	+ 40 000 €
	21-2115-020 – Achat propriété 15-17 rue Notre Dame	+ 550 000 €
	023-023-01- Virement à la section d'investissement	+ 1 097 214 €

Recettes	73-7311-01 – Produit des rôles supplémentaires	+ 1 137 214 €
	01-021-01 – Virement de la section de fonctionnement	+ 1 097 214 €

Voté à l'unanimité

CULTURE – ASSOCIATIONS CULTURELLES

23. ORIENTATIONS GENERALES POUR UNE EVOLUTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE

Le Conseil municipal

Approuve les orientations générales pour une évolution de la politique culturelle municipale selon les trois axes suivants :

- confirmer les deux dimensions majeures actuelles que sont l'appui aux pratiques des amateurs et, dans le domaine du spectacle vivant, la diffusion de spectacles professionnels choisis à partir d'un niveau élevé d'exigence artistique,
- poursuivre l'effort de diversification des disciplines et des esthétiques entrepris notamment par l'accueil de l'association des Concerts Lamoureux,
- mieux relier les unes avec les autres les actions conduites pour prendre en considération l'évolution des pratiques et des attentes de la population, améliorer la lisibilité de la démarche municipale, contenir les charges de fonctionnement dans des limites compatibles avec les contraintes budgétaires qui s'annoncent.

Voté à la majorité

24. CONVENTION TRANSITOIRE AVEC L'ASSOCIATION ARC-EN-CIEL DE RUNGIS

Le Conseil municipal

Décide de conclure une convention transitoire avec l'Association *Arc-en-Ciel de Rungis* afin de définir les droits et les devoirs de chacune des parties.

Approuve les termes de la convention transitoire jointe en annexe et dont le terme est fixé au 31 décembre 2011.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention transitoire ci-dessus désignée.

Voté à la majorité

JEUNESSE

25. AVENANTS 1, 3 ET 4 A LA CONVENTION A LA PRESTATION DE SERVICE ALSH MATERNEL, ELEMENTAIRE ET ADOLESCENTS

Le Conseil municipal

Approuve les trois avenants évoqués ci-dessus qui visent les publics accessibles en Alsh maternel, élémentaire et adolescents.

Autorise Monsieur le Maire à signer les trois avenants à la convention d'objectif et de financement relative à la prestation de service accueil de loisirs.

Dit que les avenants sont signés avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Val-de-Marne, représentée par son directeur et le Conseil d'administration de la CAF du Val-de-Marne représenté par sa présidente.

Dit que les trois avenants à la convention d'objectif et de financement pour la prestation de service accueil de loisirs maternel/élémentaire et adolescents sont regroupés en une seule délibération.

Voté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT – SECURITE - TRANSPORT

26. RENOVATION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE DES LOGEMENTS DE L'ECOLE DES SOURCES - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal

Décide de solliciter la subvention la plus large possible auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'ADEME, du Sénat ainsi qu'auprès de tous organismes ou collectivités pouvant soutenir financièrement le projet.

Voté à l'unanimité

27. MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU RESEAU DE VIDEO-SURVEILLANCE - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal

Décide de solliciter la subvention la plus large possible auprès du Conseil Régional, du Conseil Général, du Sénat ainsi qu'auprès de tous organismes ou collectivités pouvant soutenir financièrement le projet.

Voté à l'unanimité

28. MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - AVENANT N° 1

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant n° 1 au Marché d'entretien des espaces verts modifiant le prix global et forfaitaire de - 11 748,92 € HT.

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1.

Dit que le montant maximum annuel du marché de 500 000 € HT reste inchangé.

Voté à l'unanimité

TRAVAUX

29. MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS DES OUVRAGES DE GENIE CIVIL - AVENANT N° 1

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux d'entretien et grosses réparations de génie civil augmentant le montant maximum annuel de 150 000 € HT soit + 26,30 %.

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux d'entretien et grosses réparations de génie civil.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

30. MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN OEUVRE DE TAPIS EN ENROBES SUR CHAUSSEES - AVENANT N° 1

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant n° 1 augmentant le marché de travaux de mise en œuvre de tapis en enrobés sur chaussées de 100 000 € HT soit + 25 %.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de mise en œuvre de tapis en enrobés sur chaussées.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

31. MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PROPRIETE LEBARS - AVENANT N° 3

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant n° 3 au marché de travaux des locaux de la propriété LEBARS de + 29 461,62 € HT dont :

Lot 1	Gros œuvre - Ravalement	+ 7 626 € HT
Lot 2	Déposes préalables	- 7 334,82 € HT
Lot 5	Couverture	+ 916,42 € HT
Lot 6	Menuiseries extérieures	+ 5 602 € HT
Lot 7	Electricité	+ 1 000 € HT
Lot 9	Plomberie	+ 2 423 € HT
Lot 11	Serrurerie métallique	+ 6 670 € HT
Lot 12	Menuiseries bois intérieures	+ 6 889,09 € HT
Lot 13	Cloisonnement – Isolation	+ 5 613,85 € HT
Lot 14	Faux plafonds	+ 1 278 € HT
Lot 16	Sols durs	+ 1 122 € HT
Lot 18	Contrôle d'accès – Vidéosurveillance	- 6 700 € HT
Lot 19	Aménagements extérieurs	+ 4 356,08 € HT

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché de travaux de réhabilitation des locaux de la propriété LEBARS.

Dit que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Voté à l'unanimité

AFFAIRES SUPPLEMENTAIRES**32. MAINTIEN DU PERIMETRE DE REFERENCE DES MIN DE FRANCE**

Le Conseil municipal

Demande le rétablissement du texte initial présenté par le Gouvernement au Parlement, lequel est réputé compatible avec le droit européen de la concurrence et est issu d'une concertation approfondie avec les professionnels.

Voté à l'unanimité

33. SUBVENTION A LA FONDATION DE FRANCE POUR LES SINISTRES DU VAR

Le Conseil municipal

Attribue à la Fondation de France une subvention de 20 000 € destinés aux sinistrés des inondations du Var.

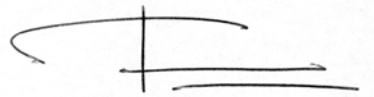
Dit que le crédit de 20 000 € est inscrit au budget primitif 2010.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35

Rungis, le 24 juin 2010

Le Maire,



Raymond CHARRESSON